



FORMATION PREPARATOIRE

**AUX CONCOURS INTERNE ET EXTERNE D'ADJOINT DES CADRES
OPTION ADMINISTRATION GENERALE**

Le personnel des services administratifs est informé que préalablement à l'ouverture d'un concours d'adjoint des cadres, option Administration Générale, qui aura lieu dans le courant du mois d'octobre 2011, est organisée une formation préparatoire.

Cette préparation est une combinaison de cours méthodologiques et de cours par correspondance qui constituent un support et un complément à un travail personnel indispensable.

Elle se déroulera de Mai à Septembre 2011.

Les heures de formation seront imputées pour moitié sur le temps de travail.

Le programme de la formation consiste en une préparation aux épreuves du concours rappelées ci-après :

a) Epreuves écrites d'admissibilité :

- Rédaction d'une note de synthèse portant sur un sujet d'ordre général contemporain (durée : 3 heures ; coefficient 3) ;
- Questions juridiques portant sur le programme de droit hospitalier et de droit des institutions sociales (durée : 3 heures ; coefficient 3) ;

b) Epreuves orales :

- Entretien avec le jury permettant, à partir d'une mise en situation, d'apprécier les qualités de réflexion et de synthèse et, éventuellement, les connaissances générales du candidat (préparation : 15 mn ; durée maximum : 15 mn ; coefficient 2) ;
- Série de questions de droit public (préparation 15 mn ; durée maximum : 15 mn ; coefficient 1).

Cette formation s'adresse aux personnels remplissant les conditions d'accès :

CONCOURS INTERNE :

- Etre en fonction dans l'établissement en qualité d'agent titulaire, stagiaire ou contractuel de droit public,
- Justifier de trois années au moins de service public au 1^{er} janvier 2011.

CONCOURS EXTERNE :

- être titulaire du **Baccalauréat** ou d'un titre ou diplôme au moins équivalent dont la liste est fixée par arrêté du Ministre chargé de la Santé ;
- ou être titulaire d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV ou d'une qualification reconnue équivalente dans les conditions fixées par le chapitre II du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Les personnes remplissant les conditions et désireuses de suivre la **formation préparatoire** sont invitées à adresser leur demande, sous couvert de leur supérieur hiérarchique, à la :

**DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES
SERVICE DE LA FORMATION
SECTEUR CONCOURS
HOPITAL DE CIMIEZ**

**Avant le 27 AVRIL 2011,
en précisant le concours visé.**

Eu égard au nombre de places limitées, une sélection sera effectuée comme pour toute autre formation.

Le Directeur Adjoint des Relations Humaines


Stéphanie TROMBETTA

Transmis pour diffusion générale et affichage